



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/680

16 juin 2005

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

559ème séance plénière

PC Journal No 559, point 7 de l'ordre du jour

DECISION No 680
PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 653 du 16 décembre 2004,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2005.